

COMMUNE DE LA TESTE DE BUCH

ARRETE n° 2022-763

6.1 Police Municipale

OBJET : FERMETURE DES TERRAINS DE SPORTS

**LA TESTE
DE BUCH**
BASSIN D'ARCACHON

**DGA Service à la population,
Direction de l'Action éducative,
la Vie sociale et des Sports,
Service des Sports**

Réf: EA/CV :

DGS: P/OLC

Cab:

DGA: ✓

Directeur :

CS: EA

Le Maire de la Ville de LA TESTE DE BUCH,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état des terrains de sports inondés par les fortes précipitations de ces derniers jours, ainsi que les prévisions pour les jours à venir,

Considérant que l'état rend impraticable l'usage des dits terrains,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

L'usage des terrains de sports de la Commune de LA TESTE DE BUCH est interdit aux publics, du Mardi 22 novembre 2022 au Dimanche 27 novembre 2022 inclus, sur les terrains suivants :

Stade Jean de Grailly :

Terrain d'honneur, Terrain annexe,

Plaine des Sports Gilbert Moga :

Terrain Annexe 1, Terrain Annexe 2 Terrain d'honneur,

Stade du Clavier :

Terrain honneur Clavier 2, Terrains Clavier 3.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville,
Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale et tous les agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transcrit sur le registre des arrêtés de la Mairie et transmis à la Sous-Préfecture d'Arcachon.

Fait à LA TESTE DE BUCH, en l'Hôtel de Ville, le 22 novembre 2022.



Patrick DAVET

Maire de LA TESTE DE BUCH

Publié le 22 NOV. 2022

Rendu exécutoire le 22 NOV. 2022